

Le Secrétaire général

**Décision SG 2014-2
portant nomination du responsable de
l'unité de gestion du profil biologique des sportifs
au sein de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles R.232-18, R.232-41-5 et R.232-67-8 ;

Vu la délibération n° 2014-3 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 9 janvier 2014,

Décide :

Article 1^{er} : Madame Delphine MARTIN SAINT LAURENT, chargée de mission, est nommée responsable de l'unité de gestion du profil biologique des sportifs de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 2 : La présente décision donne lieu à publication sur le site Internet de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Par délégation du Président
Le Secrétaire général


Bruno LANCESTREMERÉ

Fait à Paris, le 9 janvier 2014